



MANIFESTE POUR LA DOMICILIATION

« Pas d'adresse, pas de droit ! »

Porteur de la parole des personnes en situation de précarité, le Secours Catholique a besoin de votre engagement pour rendre effectif l'accès aux droits de chacun.

Etre domicilié administrativement est l'étape indispensable pour accéder à la majorité de ses droits. Aujourd'hui la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) consacre l'obligation des CCAS/CIAS de domicilier toute personne, quelle que soit sa situation administrative, qui présente un lien avec son territoire.

En tant que candidat aux élections municipales, nous en appelons donc à votre future responsabilité politique pour rendre à la domiciliation tout son sens dans les parcours d'inclusion des personnes.

Un travail de réflexion et d'analyse sur ce sujet a été mené par le Secours Catholique du Val d'Oise. Les personnes vivant une situation de défaut d'adresse nous ont partagé leurs difficultés et ont élaboré des propositions qui nécessitent votre engagement.

Rétablir l'égalité territoriale en faisant respecter la loi

Un lien avec la commune (ou le groupement de communes) où la domiciliation est demandée est exigé pour être éligible à une domiciliation. Cette notion s'apprécie de plusieurs façons, la personne présentant un lien avec la commune peut être celle :

- Dont le lieu de séjour au sens large est le territoire de la commune à la date de demande de domiciliation (foyer, chambre meublée, mobil-home, voiture, habitat sous convention d'occupation précaire, squat, bidonville, personnes vivant dans la rue ou dans un espace public...).
- Ou qui exerce une activité professionnelle sur la commune,
- Ou qui bénéficie d'une action d'insertion ou d'un suivi social, médico-social ou professionnel ou qui a entrepris des démarches auprès d'une structure institutionnelle ou associative par exemple,
- Ou qui a des liens familiaux avec une personne vivant dans la commune,
- Ou qui exerce l'autorité parentale sur un enfant mineur qui est scolarisé dans la commune.

Nous vous demandons la stricte application de la loi sur le territoire de votre commune sans y ajouter de critères supplémentaires. Par exemple, aucune notion de durée de ce lien n'est exigible.

Êtes-vous prêt à agir pour que le CCAS domicilie ces personnes ?

La procédure d'examen de chaque demande est encadrée par la Loi et est sécurisante pour les personnes et les CCAS/CIAS :

- Le CCAS/CIAS doit accepter le CERFA de demande de domiciliation et en accuser réception.

Dans les deux mois suivant la date de la démarche :

- Un entretien individuel doit obligatoirement avoir lieu avec la personne
- La réponse doit être notifiée et motivée via le CERFA. Et si la domiciliation est ouverte, elle doit l'être pour une durée d'un an renouvelable.

Nous vous demandons le strict respect de cette procédure et de vous assurer qu'aucun refus verbal ou non motivé ne sera opposé aux personnes par les CCAS/CIAS.

Vous y engagez-vous ?

Agir pour la cohésion sociale en luttant contre les préjugés



- **Avoir une adresse c'est exister !**

« Nous ne sommes pas des gens normaux [...] Sans la domiciliation tu n'es rien, tu n'existes pas » Antoine

« La domiciliation c'est juste pour les administrations. Une fois que tu es domicilié les gens comprennent que tu es sans-logement, donc tu es mal vu » Ildiko

« Si tu n'as pas de domiciliation tu es quelqu'un de passage tu n'existes pas » Michel

Nous, Secours Catholique, pensons que changer le regard des citoyens pour lutter contre les préjugés est primordial pour favoriser le vivre ensemble.

Et vous, êtes-vous prêts à agir en ce sens ?

- **Des actions de sensibilisation et de communication**

« Aujourd'hui, les gens réduisent les gens à leurs manques. Sans logement, sans papier, sans travail. On est discriminé parce qu'on n'a pas. » Joseph

« Si tu n'es pas domicilié en France tu n'es rien. C'est synonyme de mort. La domiciliation est un premier pas. La domiciliation te donne d'être fixé à une commune, si tu n'as pas de domiciliation tu n'es relié à rien, tu n'es nulle part. » Irène

Face au manque d'information du grand public, nourrissant les préjugés, nous vous demandons de communiquer sur les missions de votre CCAS (bulletin municipal, site internet, affichages, tracts...)

Vous y engagez-vous ?

Agir en réseau pour responsabiliser l'ensemble des acteurs domiciliaires

Afin de favoriser la coordination de tous les acteurs de la collectivité, nous vous demandons d'être porteur de la mise en place d'espaces de travail commun (états généraux, réunion de coordination locale, concertations sur les dispositifs).

Vous y engagez-vous ?

Notre équipe locale présente sur votre commune pourra s'inscrire dans ce travail en réseau.

Moi, candidat sur la commune de
en signant ce manifeste m'engage à mettre en œuvre les propositions présentées ci-dessus durant la mandature 2020-2026.

Date :

Signature :

Le Secours Catholique s'engage à publier dans la presse le nom des candidats ayant accepté de signer ce manifeste

Ce manifeste signé est à renvoyer au Secours Catholique du Val d'Oise – 12, rue de la Bastide CS 28468 – 95808 CERGY PONTOISE CEDEX, Ou bien par mail à l'adresse valdoise@secours-catholique.org